PROGRAMME DE FORMATION
PERMIS B96

Prérequis
Etre titulaire du permis B en cours de validité.

Durée
7 heures sur une journée

Formateurs
Formateurs reconnus compétents ayant suivi une formation et une validation de ses compétences.

Dispositifs de suivi
Livret de formation. Feuilles de présence émargées par les stagiaires.

Lieu de formation
Au sein d'une agence CFPR où les plateaux techniques sont validés par un certificateur, ou dans l'entreprise du candidat, si les conditions techniques sont respectées et répondent au cahier des charges de la recommandation.

Méthodes pédagogiques
Cours théoriques et pratiques.
En cours collectifs. Sur la route, sur véhicule

Validation des acquis
Évaluation théorique et pratique.

Délais d'accès
Variable selon modalités de financement et disponibilités en centre.

Tarif
Voir selon devis.

Accessibilité
Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public.
Se renseigner auprès du centre concernant l'accès à la formation visée

Personnes concernées :
Permet de conduire des véhicules de la catégorie B attelés d'une remorque lorsque la somme des PTAC (véhicule tracteur + remorque) est comprise entre 3 500 et 4 250 kilos Formation de 7 heures

Objectifs de la formation :
Connaître les principales règles de compatibilité, d'attelage et de circulation propres à ce type d'ensemble de véhicules. Savoir s'intégrer dans la circulation en toute sécurité et sans gêne pour les autres usagers. Connaître la signalisation spécifique. Avoir des notions concernant l'aspect technique et mécanique de l'ensemble de véhicules et de son entretien. Maîtriser l'ensemble de véhicules dans les manœuvres de MAV / MAR et dans toutes les situations de circulation.

Contexte:
Obligation réglementaire du code de la route pour pouvoir conduire une remorque. PTAC + PTAC compris entre 3,5t et 4,25t.

CONTENU DE FORMATION

Séquence hors circulation (théorie et pratique - 4 heures)
- Le code de la route spécifique à l'ensemble de véhicules.
- La signalisation et les règles de circulation spécifiques à la conduite de l'ensemble de véhicules.
- Les vérifications indispensables de sécurité d'avant départ.
- L'attelage et le dételage en sécurité.
- Les manœuvres avec l'ensemble de véhicules.

Séquence circulation (pratique - 3 heures)
- La conduite de l'ensemble de véhicules en circulation et la communication avec les autres usagers.
- Les changements de direction et le positionnement sur la chaussée en fonction du gabarit de l'ensemble de véhicules.
- L'anticipation des distances de freinage et d'arrêt.
- Les trajectoires en virages et voies étroites.
- Le partage de la route notamment dans les situations de croisement et de dépassement.

40 ROUTE DE NAVES – 81100 CASTRES Tél : 05 63 72 33 85 - cfpr@cfpr.fr